



Changement de droit de garde

Par **Putchy**, le **06/05/2011** à **11:55**

MM. Mr , divorcé et j'ai un enfant les conditions fixées par le juge (add resid. Chez la mère , et pour moi un w.e sur deux et moitié des vacances) sauf que mon exfemme n'a jamais respecte les conditions telles quelles ont été fixée, aujourd'hui elle propose de changer ces conditions car MM. Va travaillée a Mayotte , elle souhaite prendre l'enfant et pour moi (vac de pâque , Noël et moitié des vac. D'été) sachant que j'ai tj payé la pension aliment. Depuis le divorce et jusqu'à j'ai perdu mon travail depuis 15 mois je ne peux pas paye le pension ... Vu qi'elle n'a jamais respecte mes droits de garde alors qu'elle habite a seulement dix minute de chez moi et vu ma situation financière es ce que j'ai le droit de s'opposer a ce que mon fils part avec elle et donc avoir le droit garde ..?

Par **Domil**, le **06/05/2011** à **12:14**

Le fait d'avoir perdu votre emploi ne vous autorise pas à ne plus payer la pension. C'est un délit à partir de 2 mois sans paiement. Elle est donc bien gentille de n'avoir entamé aucune action judiciaire contre vous, ni d'avoir mandaté un huissier.

[citation]Vu qi'elle n'a jamais respecte mes droits de garde alors qu'elle habite a seulement dix minute de chez moi[/citation] C'est à dire ? Vous allez chercher vos enfants pour vos DVH et elle refuse ? Vous avez porté plainte pour non présentation d'enfants ?